

# BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trente septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1\_1\_2\_42

OBJET: RÉHABILITATION DES VOIRIES ET TROTTOIRS DU LOTISSEMENT « LA PLAINE » À VALENCE D'AGEN

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

#### Etaient présents:

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal

: Directeur Général des Services

Jean DUPUY a été désigné secrétaire de séance

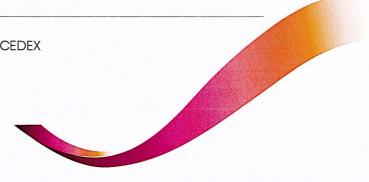
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2. RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



### 2025BC1-1-2-42

# <u>OBJET</u>: RÉHABILITATION DES VOIRIES ET TROTTOIRS DU LOTISSEMENT « LA PLAINE » À VALENCE D'AGEN

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 16 septembre 2025 à 12h00, pour des travaux de réhabilitation des voiries et trottoirs du lotissement « La Plaine » à Valence d'Agen.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2124-2 1° et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 25 septembre 2025 pour le jugement des offres.

5 entreprises ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS EXEDRA MIDI PYRENEES	82600 VERDUN SUR GARONNE
SAS EUROVIA MIDI-PYRENEES	82000 MONTAUBAN
EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	82200 MALAUSE
SAS ESBTP	47310 ESTILAC
COLAS France SA	82000 MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables . Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération 60.0 %	
1-Prix des prestations		
2-Valeur technique	40.0 %	
2.1 - Considérations environnementales (Gestion des déchets, matériaux)	5.0 %	
2.2 - Méthodologie d'exécution des travaux intégrant le planning prévisionnel de réalisation	10.0 %	
2.3 - Moyens humains et matériels affectés au chantier	15.0 %	
2.4 - Mesures de sécurité prises sur le chantier	10.0 %	

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 875 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	665 400,00 €
2	SAS EXEDRA MIDI PYRENEES	717 658,90 €
3	COLAS France SA	722 719,57 €
4	SAS EUROVIA MIDI-PYRENEES	735 427,00 €
5	SAS ESBTP	756 067,00 €
6	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	665 400,00 €

En conséquence, Le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour un montant forfaitaire de 665 400 € HT soit 798 480,00 € TTC.
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour un montant forfaitaire de 665 400 € HT soit 798 480,00 € TTC.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 06 Octobre 2025 Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme A Valence d'Agen, le 07 Octobre 2025

Le secrétaire de séance désigné

Le Maire de Saint Antoine

Le Président de la Communauté de

Communes des Deux Rives

Jean DUPUY

DES DEUX RIVE<u>Sean Michel BAYLET</u>

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 13 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 OCT. 2025

# **AR Préfecture**

Code matière :

## REHABILITATION DES VOIRIES ET TROTTOIRS DU LOTISSEMENT "LA PLAINE " A VALENCE D'AGEN - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251006-

2025BC1\_1\_2\_42-DE

Numéro d'acte : 2025BC1\_1\_2\_42

Date de décision : 06/10/2025

Nature : DELIBERATIONS

1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés

publics / marchés en procédure adaptée

(hors maîtrise d'oeuvre et conventions de

mandat))

2025BC1-1-2-42 -REHABILITATION DES

**VOIRIES ET TROTTOIRS DU** 

Fichier acte : LOTISSEMENT LA PLAINE A VALENCE

D'AGEN.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 13/10/2025 14:19:57

Date de réception de l'AR : 13/10/2025 14:20:27